

Ville de SAI Publi

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

ID: 062-266207588-20230705-D13_2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 5 juillet à 18 h 00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 28 Juin 2023.

Nombre de membres				
En exercice	Présents et/ou	Votants		
	représentés			
15	15	15		

Etaient présents: Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty Boulogne, pouvoir donné à Mme Sandrine Delliaux
- Mme Peggy Divoire
- Mme Annie Leporcq, pouvoir donné à Mme Catherine Leduc
- M. Francis Coquerelle, pouvoir donné à M. Raphaël Jules
- Mme Stéphanie Lacroix, pouvoir donné à Mme Sylvie Bernardini
- Mme Isabelle Leroux, pouvoir donné à Mme Sandra Mille

DELIBERATION : n° 13/2023 Décision Modificative n°1 – Budget 2023 « C.C.A.S. »

Vu le budget primitif 2023, les décisions modificatives en cours, **LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE** de procéder sur le budget 2023, aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
011	6041 – Achats d'études		147 000.00 €
	6042 – Achats prestations de services	144 000.00 €	
	60623 - Alimentation	500.00€	
	61351 – Matériel roulant	16 900.00 €	
	61358 – Autres		16 900.00 €
	6232 – Fêtes et cérémonies	7 000.00 €	
	6355 – Taxes et impôts sur véhicules	90.00€	
012	6218 - Autres personnels extérieurs		2 000.00 €
	6336 - Cotisations CNFPT/CDG	100.00€	
	64112 - Suppl. familial de traitement		5 500.00 €
	64113 - NBI	5 500.00 €	
	64132 - Suppl. familial de traitement	230.00 €	
65	65888 – Autres	12 490.00 €	
	658881 – Autres charges exceptionnelles de gestion		12 490.00 €
Total		186 810.00 €	183 890.00€
		2 920.00 €	

<u>DELIBERATION: n° 13/2023 (suite)</u> <u>Décision Modificative n°1 - Budget 2023 « C.C.A.S. »</u>

Envoyé en préfecture le 07/07/2023 Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID: 062-266207588-20230705-D13_2023-DE

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Article	Ouverture	Réduction
013	6419 – Remboursement sur rémunérations du personnel	2 920.00 €	
Total		2 920.00 €	0.00 €
		2 920.00 €	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE, le 5 Juillet 2023

P°Le Président du C.C.A.S.

Sylvie BERNARDINI

Vice-Présidente du C.C.A.S.